

TFP Agent de Prévention et de Sécurité

Annemasse

OBJECTIFS

- Former des Agents APS exerçant des activités de sécurité privées régies par le livre VI du code de la sécurité intérieure.
- L'agent APS exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise, organisme privé ou public ayant ou pas leur propre service de sécurité.
- Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité

CONTENUS

Socle de base : 41 heures

UV1 - module secourisme : 14 h
 UV2 - module environnement juridique : 16 h
 UV3 - module gestion des conflits : 5 h
 UV4 - module stratégique : 6 h

Spécialités : 134 heures

Module environnement juridique :

5 h - complément avec le tronc commun
 Les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine
 Les symboles de la République - devise, emblème national, hymne national- et le respect qui leur est dû
 L'Etat de droit et le respect de l'ordre public.

Module gestion des conflits :

9 h - complément avec le tronc commun

Module stratégique :

2 h - complément avec le tronc commun

UV5 - Module prévention des risques d'incendie : 7 h
 UV6 - Module modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7 h
 UV7 - Module sensibilisation aux risques terroristes : 13 h
 UV8 - Module professionnel : 45 h
 UV9 - Module Palpation de sécurité et inspection des bagages : 7 h
 UV10 - Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 h
 UV11 - Module gestion des risques : 11 h
 UV12 - Module événementiel spécifique : 7 h
 UV13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 h
 UV14 - Module industriel spécifique : 7 h

Examen TFP APS : 7 heures

Module accompagnement à l'insertion professionnelle : planifié en amont du stage
 Module rédaction de mains courantes : planifié au fil du parcours, en fin de chaque UV
 Module Accueil/Bilan : planifié en première et dernière séance

PRÉ-REQUIS

- Autorisation préalable à la formation CNAPS
- Certification niveau de connaissances en langue française B1 [du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2 juillet 2008]
- Carte de séjour supérieure à 5 ans pour les ressortissants étrangers
- Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois - B3 du pays d'origine certifié en langue française pour les ressortissants étrangers
- Certificat médical de moins de 3 mois



DURÉE INDICATIVE

Durée totale maximale : 182 h

Cette durée est ajustable selon les acquis antérieurs et votre situation : consulter le conseiller

RÉUNION D'INFORMATION

Nous contacter

DÉLAI D'ACCÈS

2 sessions par an

DATES

Du 30/03/2026 au 06/05/2026

LIEU(X) DE FORMATION

GRETA SAVOIE HAUTE SAVOIE

Pôle ANNEMASSE

9, rue des Marronniers
 74100 ANNEMASSE

CONTACT

Amélie SEMON
 Coordonnatrice
 07 86 10 82 69
amelie.semon@greta73-74.fr

MÉTIERS/DÉBOUCHÉS

Agent de prévention et de sécurité,
 Agent de surveillance et de gardiennage,
 Agent de sécurité privée

TFP APS - ONISEP

LES + DE LA FORMATION

Indicateur 2025:

Taux de satisfaction : **100 %**
 Taux de réussite : **100 %**
 Taux d'insertion : **71 %**

Conditions générales de vente consultables sur notre site internet

ANNECY - ANNEMASSE - THONON LES BAINS - BONNEVILLE - CLUSES - CHAMBERY - SAINT JEAN DE MAURIENNE

greta-savoiehautsavoe.fr